

Le Luxembourg, Candidat au Conseil de sécurité 2013-2014

Un engagement de longue date pour la coopération multilatérale

Etat multiculturel et plurilingue de par son histoire, sa position géographique et la composition de sa population, le Grand-Duché de Luxembourg a continuellement basé sa politique étrangère sur une participation active à la coopération multilatérale, tant au niveau régional qu'international, en devenant notamment membre fondateur de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, de l'OCDE et de l'OSCE.

Convaincu de la nécessité d'une approche basée sur le droit international et sur la coopération multilatérale entre Etats souverains et égaux afin d'œuvrer collectivement pour la paix et le développement, le respect des droits de l'homme et la résolution de problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire, c'est tout naturellement que le Luxembourg est également devenu membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies.

Une contribution concrète aux buts et principes de l'Organisation

Le Luxembourg témoigne de son engagement pour l'ONU, ses buts et ses principes en remplissant non seulement ses obligations financières en vertu de la Charte, mais en contribuant également de manière régulière au financement volontaire des Fonds et Programmes des Nations Unies, en participant aux opérations de maintien de la paix, et en poursuivant une politique active de co-opération au développement.

En termes de contributions au budget régulier et au budget des opérations de maintien de la paix de l'ONU, le Luxembourg est actuellement le 54ème contributeur en termes absolus et figure parmi les tout premiers par tête d'habitant.

Il est notamment, en termes absolus, le 21ème donateur au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le 16ème au Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le 18ème au Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le 11ème au Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM), le 11ème à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le 16ème au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le 16ème à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le 25ème au Programme Alimentaire Mondial (PAM).

Il est également le 20ème donateur en termes absolus au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, et le 20ème au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

Dans le domaine humanitaire, le Luxembourg s'est non seulement engagé activement dans le cadre du Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) et en tant que 13ème contributeur en termes absolus au Fonds central d'intervention d'urgence (CERF), il a égale-

ment assuré la Présidence du Groupe de Travail de Liaison Humanitaire de 2000 à 2002 et il est invité depuis un certain nombre d'années par la Présidence de l'Assemblée générale à coordonner les résolutions humanitaires en vue de leur adoption par l'Assemblée.

Sous l'impulsion du Luxembourg, qui a assumé pour la onzième fois la Présidence du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2005, et pour répondre à l'ardente nécessité de tout mettre en œuvre pour aboutir aux Objectifs du Millénaire pour le développement, les Etats membres de l'Union européenne ont pris la décision de s'engager, avec des calendriers précis, à une augmentation importante de l'Aide publique au développement (APD), en vue d'atteindre collectivement l'objectif d'un rapport APD/RNB de 0,7% d'ici à 2015.

Aujourd'hui, le Luxembourg figure au troisième rang mondial des pays qui dépassent l'objectif onusien de consacrer 0,7% du Revenu National Brut à l'Aide publique au développement. Ainsi, en 2009, l'APD a représenté 1,04% du RNB du Luxembourg et les autorités luxembourgeoises sont déterminées à maintenir cet effort, en particulier en ces temps de crise.

Par ailleurs, le Luxembourg participe régulièrement et activement aux opérations de maintien de la paix. Au cours des dernières années, des troupes luxembourgeoises ont notamment contribué aux efforts de l'ONU en ex-Yougoslavie (FORPRONU, IFOR, SFOR et KFOR), au Liban (FINUL) et en Afghanistan (FIAS).

Dans le contexte de la Politique de Sécurité et de Défense commune de l'Union européenne et de la gestion civile et militaire de crises de l'UE, le Luxembourg a de même pris ses responsabilités en participant e.a. aux missions en ex-Yougoslavie, en République démocratique du Congo, au Tchad et dans la bande de Gaza. Actuellement, le Luxembourg participe aussi à l'opération maritime de l'Union européenne en soutien à la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité contre la piraterie au large des côtes de la Somalie.

L'engagement en faveur de la démocratie et la bonne gouvernance, de l'Etat de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, est une autre constante de la diplomatie luxembourgeoise.

Ainsi, le Luxembourg a soutenu activement la transformation de la Commission des Droits de l'Homme en un Conseil des Droits de l'Homme, la promotion de la notion de responsabilité de protéger, l'établissement de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les efforts dans l'élaboration des actions des Nations Unies contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Le Luxembourg attache une grande importance au travail de l'ONU dans le domaine de la réforme du secteur de sécurité, du désarmement et de la réduction des armements. Le Luxembourg a signé et ratifié, comme un des premiers pays, la Convention Internationale sur les armes à sous-munitions.

La paix et la sécurité ainsi que le développement et les droits de l'homme sont les trois piliers fondamentaux sur lesquels reposent les Nations Unies. Ces valeurs fondamentales ne peuvent se concrétiser et s'exprimer pleinement dans la réalité qu'à travers un système multilatéral performant et crédible.

Le Luxembourg s'engage pour un renouveau du multilatéralisme, notamment par une réforme des Nations Unies, comprenant une réforme du Conseil de sécurité, ayant comme objectif un Conseil plus représentatif, plus transparent et plus ouvert.

Une volonté d'assumer ses responsabilités

Au-delà des efforts consentis en matière de développement et de maintien de la paix, le Luxembourg cherche à participer activement à la vie de l'ONU et à assumer des responsabilités dans les différents organes de l'Organisation, tel que le prévoit notamment la Charte des Nations Unies.

Ainsi, le Luxembourg a été membre du Conseil économique et social (ECOSOC) à trois reprises et a eu l'honneur d'assumer la Présidence de cet organe principal en 2009. Le Luxembourg a de même été membre de la Commission des Droits de l'Homme ainsi que, entre 2007 et 2009, de la Commission de la consolidation de la paix (CCP). En 2008, le Luxembourg a siégé pour la deuxième fois au Conseil de coordination du programme ONUSIDA et ce pour un mandat d'un an. Il a assumé des fonctions au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP tout comme de l'UNICEF, dont il est actuellement membre, et entend y contribuer aussi à l'avenir. Il a également été membre du Conseil exécutif de l'UNESCO entre 2005 et 2009.

Le Luxembourg fait notamment partie des « Amis de l'Alliance des civilisations » tout comme des « Amis du Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés », des « Amis pour la Prévention des Conflits », des « Amis de la Cour pénale internationale » et des « Amis contre le changement climatique ». Enfin, le Luxembourg s'est engagé, en tant que facilitateur pour la Présidence de l'Assemblée générale, pour faire avancer le dossier de la cohérence du système onusien (« system wide coherence »).

Depuis l'adoption du Protocole de Kyoto en 1997, le Luxembourg n'a eu de cesse de s'investir en faveur de la lutte contre le changement climatique, aux niveaux régional, national et international. Il compte poursuivre cet effort à l'avenir afin d'aboutir, dans le cadre de l'ONU, à un accord international juridiquement contraignant.

La candidature au Conseil de sécurité 2013 - 2014

Si le Luxembourg a su faire preuve de solidarité et d'engagement, il n'a à ce stade jamais eu l'honneur de siéger au Conseil de sécurité. Le Luxembourg est prêt à partager la responsabilité conférée au Conseil de sécurité telle qu'énoncée dans la Charte des Nations Unies, à savoir veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, en pleine transparence et dans le respect de l'égalité souveraine des Etats.

Dans son rapport intitulé « Dans une plus grande liberté », l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan, souligne qu'« il ne peut y avoir de sécurité sans développement, ni de développement sans sécurité, et l'une comme l'autre dépendent du respect des droits de l'homme. »

C'est dans cet esprit que le Luxembourg, s'il a l'honneur et l'opportunité de servir en tant que membre non-permanent, s'efforcera d'apporter une contribution utile aux efforts du Conseil de sécurité des Nations Unies en 2013-2014.